



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU vendredi 20 juin 2014
18 heures 30

SLa/MG

N° 001717

Administration
Générale - Projet
Schéma
d'aménagement et de
gestion des eaux
(SAGE) du Calavon-
Coulon

Affiché le :

ABSTENTION(S) :
Marie Madeleine ACIS

Le vendredi 20 juin 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Bruno BOUSCARLE, M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique MOREAU-NENON, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

La révision du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Calavon-Coulon est menée depuis 3 ans par le Parc naturel régional du Luberon, en concertation avec tous les acteurs de l'eau.

Le SAGE planifie la politique de l'eau sur le bassin du Calavon-Coulon, dans l'objectif de satisfaire les différents usages tout en préservant durablement les ressources et leurs milieux.

Ses ambitions, pour répondre à la problématique de la ressource en eaux sur le territoire, sont les suivantes :

- Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir,
- Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux, des milieux et satisfaire les usages,
- Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau,
- Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux,
- Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du SAGE,
- Développer une culture commune de la rivière et des milieux.

L'ensemble des documents constituant le projet de SAGE est soumis à l'avis consultatif des collectivités et chambres consulaires, avant d'être mis à l'enquête publique.

Les documents sur lesquels nous devons nous prononcer sont les suivants :

- Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Règlement du SAGE,
- Atlas cartographique,
- Rapport de présentation synthétisant le projet dans son ensemble.

Ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site du Parc du Luberon à l'adresse suivante : <http://www.parcduluberon.fr/Acces-directs/Telechargement/Eaux-et-rivieres>.

Les personnes qui le souhaitent peuvent également consulter le dossier papier en Mairie, en s'adressant à la Direction Générale des Services.

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 212-2 à L.212-11 et R. 212-26 à R. 212-48,

Vu l'ensemble des documents soumis à avis des collectivités et chambres consulaires,

Considérant que le projet de SAGE, fruit d'un travail concerté, est adapté aux enjeux du bassin versant concerné,

Considérant toutefois que le classement en zone Natura 2000 de l'ensemble du linéaire du Calavon, y compris en zone urbaine, est de nature à compromettre la réversibilité de certains ouvrages,

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir continuer à œuvrer en faveur de la protection des personnes et des biens dans cette zone,

Il est proposé au conseil de donner un avis favorable au projet de SAGE du Calavon-Coulon.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Emet un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Calavon-Coulon, sous réserve d'une réécriture de l'article 9 visant à répondre aux préoccupations légitimes de la collectivité.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**